

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 27 septembre 2023 à 19H00.

Sont présentes :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2 : Lida Francoeur
Siège no 3 : Vacant
Siège no 4 : Tracy Major
Siège no 6 : Élisabeth Thériault

Est absente :

Siège no 5 : Gisèle Delarosbil

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière

180-2023

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

181-2023

OCTROI DE CONTRAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant N°146-2023, la municipalité de Hope Town a procédé à un appel d'offres publiques via le Système électronique d'appel d'offres (« **SEAO** »), portant le numéro d'avis No2023-01, et ce, pour le contrat de service de déneigement;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 11 septembre 2023 à 11h00, dans le cadre de l'appel d'offres publiques N°2023-01;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 11 septembre 2023, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Garage Robinson	390 800.03\$
9050-8524 Québec Inc.	338 026.50\$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR une proposition de Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross

et

municipal
la prise

RÉSOLU majoritairement par les membres élus du conseil puisque la mairesse, Linda MacWhirter s'est retirée lors de de décision ;

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise 9050-8524 Québec Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution du contrat de services de déneigement conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 338 026,50\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02 33 000 521;

Adopté

182-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Lida Francoeur que la séance soit levée, 19h10.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Greffière-trésorière